

Charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias

Collège Jean Moulin 33110 Le Bouscat

La fourniture des services liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) répond à un objectif pédagogique et éducatif. Cette charte définit les conditions générales de leur utilisation ainsi que les droits et devoirs de chacun.

L'Internet, les réseaux et les services liés aux TIC en général ne sont pas des zones de non-droit. Outre les valeurs fondamentales de l'Education nationale, en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, l'élève et le personnel du collège sont tenus de respecter la législation et les grands principes du droit en vigueur.

SERVICES PROPOSES

Description du service :

Le collège met à disposition des élèves et du personnel une communication Internet ainsi que le matériel nécessaire pour y accéder.

Moyens déployés :

- Ordinateurs (Serveurs, PC, Portables, tablettes PC)
- Moyens audiovisuels (Appareil photo, caméra, Lecteurs mp3, VPI, Visualiseurs)
- Espace de stockage (fixe ou itinérant), moyens d'impression.
- Connexion au réseau pédagogique de l'établissement (Réseau filaire, réseau sans fil accessible pour les valises/armoires informatiques) EXCLUSIVEMENT pour le matériel informatique référencé dans le collège.

Respect de la loi :

La présente charte s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "informatique, fichiers et libertés" ;
- Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs ;
- Loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels ;
- Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique ;
- Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle).

Un fonctionnement sans faille de l'accès à internet ne peut être totalement garanti. Un certain nombre d'incidents peuvent survenir, notamment liés à l'accessibilité de pages inappropriées non filtrées. Dans ce cas, le collège engagera les mesures adaptées dans les meilleurs délais afin de maintenir un niveau de protection optimal.

Accès au réseau informatique dans l'enceinte du collège :

Le collège rend **obligatoire l'identification** de tout utilisateur connecté au réseau pédagogique.

- La connexion sur le réseau pédagogique filaire est établie via le client WINSERIBE installé sur chaque poste de l'établissement. Chaque personne rattachée à l'établissement (enseignant, élève...) se voit attribuer en début d'année d'un identifiant et un mot de passe **STRICTEMENT personnel**.
- La connexion au réseau pédagogique via le WIFI est exclusivement réservée aux ordinateurs portables rattachés aux valises et armoires informatiques. L'identification se réalise par fiche d'emprunt remplie par l'enseignant au moment de la distribution des PC portables.

Accès à PRONOTE :

- L'accès au service Pronote peut s'opérer depuis l'extérieur du collège, via un navigateur web. L'adresse du service, un identifiant et un mot de passe (STRICTEMENT personnel) sont remis à chaque parent, élève, enseignant et personnel administratif en début d'année.
- L'accès à Pronote via le client Pronote se réalise uniquement avec les ordinateurs du collège mis à la disposition des enseignants.

Disponibilité du service :

Le collège s'efforce, dans la mesure du possible, de maintenir accessibles les services proposés de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Il ne peut être tenu pour responsable des conséquences d'interruptions, aussi bien pour l'élève que pour tout tiers.

Cas de la publication de site web Internet (site du collège) :

La publication d'un site web doit obligatoirement inclure une rubrique comportant les mentions légales. En tant que directeur de publication, le collège se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur ses serveurs, ceux du Rectorat ou d'un hébergeur privé en son nom, et de suspendre sa publication.

La publication d'un site web, blog, etc. au nom de l'établissement nécessite l'accord préalable du chef d'établissement.

La publication d'un site web au nom du collège ne peut être établie par une personne n'appartenant pas au personnel du collège.

Dans le cas de la publication sur le site du collège <http://webetab.ac-bordeaux.fr/college-jean-moulin-bouscat/>, réalisée exclusivement par le personnel du collège, chaque équipe disciplinaire se verra attribuer un identifiant et un mot de passe lui donnant un droit de publication dans les rubriques qui lui auront été attribuées. En tant que directeur de publication, le chef d'établissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute publication.

Cas de l'espace de stockage attribué sur le serveur pédagogique du collège :

L'élève dispose d'un espace de stockage de 100 Mo.

L'enseignant dispose d'un espace de stockage de 300 Mo.

Cet espace de stockage attribué est exclusivement mis à disposition afin de conserver des documents utiles à des **fins pédagogiques** . Le contenu reste consultable et modifiable par le collège. Tout fichier « infecté » par un virus sera supprimé sans préavis.

Le collège peut également attribuer un espace privé. Le droit à la vie privée s'applique à tous les documents de cet espace privé.

Il convient à chacun de gérer son espace de stockage. En cas de dépassement de capacité de stockage, le collège sera dans l'obligation de réinitialiser le compte, ce qui impliquera la perte des données.

Le collège ne peut être tenu pour responsable en cas de perte de données sur ces espaces de stockage. Il convient à chacun d'effectuer les sauvegardes nécessaires pour pallier la perte de données.

Droits et utilisation de chaque utilisateur :

Le droit d'accès aux services ci-dessus est personnel et temporaire. Il est obligatoirement soumis à autorisation spécifique du collège et conditionné par l'acceptation de la présente charte. L'adhésion à la charte et l'approbation de ses règles ne peuvent être acquises que par l'effet de leur signature et, si l'utilisateur est mineur, celle de la ou des personnes majeures bénéficiant sur eux de l'autorité légale pour les représenter. Tout accès au réseau du collège est soumis à l'identification préalable (type compte / mot de passe) ; les identifiants sont personnels et confidentiels.

Sauf évolution, qui lui serait communiquée, cette charte est valable tant que l'utilisateur est rattaché au Collège.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

L'élève s'engage à **respecter l'intégralité des consignes citées dans le descriptif du service ci-dessus et à suivre les directives qui lui sont données** par les personnels du collège.

L'utilisation du matériel et des services est uniquement liée à des objectifs pédagogiques et éducatifs répondant aux missions de l'Education Nationale, et toujours avec l'autorisation du personnel responsable de l'élève.

L'élève est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a l'usage.

Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale du réseau.

Toute utilisation n'ayant pas reçu l'aval du Collège est interdite.

Respect du matériel et du réseau :

- L'élève manipulera le matériel avec précaution et en respectant les procédures d'usage (éteindre l'ordinateur proprement, fermer correctement les logiciels, ne pas débrancher les périphériques...)
- L'élève **ne doit pas perturber volontairement le fonctionnement des services**. Il est notamment interdit d'utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou à saturer les ressources, d'introduire des programmes nuisibles ou des programmes d'écoute, de modifier sans autorisation la configuration des machines, d'effectuer des installations de logiciels, qu'ils soient légaux ou non.
Il est en outre interdit de détériorer, de démonter ou de retirer le matériel mis à disposition.
- L'élève ne peut **connecter son ordinateur personnel** au réseau de l'établissement.
- L'élève s'engage à n'utiliser que des supports amovibles vérifiés au préalable par un antivirus.
- **L'usage des imprimantes** est soumis à autorisation.
- L'élève s'engage à signaler tout problème constaté au responsable de la salle.

Accès au réseau :

- Les identifiant et mot de passe attribués en début d'année sont **strictement personnels et confidentiels**, ils ne peuvent être partagés. En cas de perte du mot de passe, l'élève est tenu d'en informer la personne responsable du réseau. L'attribution d'un nouveau mot de passe pourra prendre plusieurs jours. Durant ce laps de temps, l'élève sera dans l'impossibilité d'utiliser le matériel informatique mis à disposition. Aucun identifiant temporaire ne sera délivré.
L'élève **doit informer le collège** de toute anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès.
Il lui est **interdit de masquer son identité** et de quitter un poste de travail sans se déconnecter.
- L'élève s'engage à **ne pas se faire passer pour une autre personne** (usurpation d'identité) et à **ne pas accéder aux données d'autrui** sans l'accord de leur auteur, même lorsque ces informations ne sont pas explicitement protégées.

L'accès à internet :

- L'usage d'internet ainsi que de tout autre moyen de lecture et d'enregistrement audiovisuel doit **respecter la loi**. L'élève s'engage à respecter les règles de courtoisie et de déontologie en vigueur sur internet. Il s'engage tout particulièrement à ne pas consulter les sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie, les sites appelant à la haine raciale... Il doit également s'assurer auprès du collège de son bon droit dans l'usage ou la création de tout document comportant des textes, des images ou du son ; dans la navigation et la recherche de documents sur la toile et dans la diffusion ou la transmission d'informations
- Sont interdits les copies de logiciels, l'utilisation de jeux en ligne, le chat, l'accès aux réseaux sociaux ainsi que les téléchargements, qu'ils soient légaux ou non.

Dispositions – Sanctions

Le non-respect des règles ainsi définies peut entraîner des sanctions :

- Disciplinaires : interdiction de continuer à utiliser ces équipements ou toute autre sanction prévue par le règlement intérieur de l'établissement ;
- Pénales : en cas d'atteinte aux biens et aux personnes.

ACCEPTATION DE LA CHARTE INFORMATIQUE DU Collège Jean Moulin

En remplissant ce document, j'atteste avoir lu la charte informatique de l'établissement ci-jointe, et m'engage à la respecter en tout point.

Identité de l'élève :

Nom :

Prénom :

Classe :

Signature du responsable légal de l'élève, précédée de la mention
« vu et pris connaissance »